L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 6 NOVEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

DE MÉNAGE.

IMMÉDIATEMENT—Des fabriques de cercueils et des graineuses de jupes, chez Mme Dufourcq, en pension.

A VENDRE.

[illegible] Coin Gaiano et Gaiano [illegible] 6 lots, 1112x131, avec dedans pour 14 pièces, maison double couverte en ardoise [illegible] Conditions 2 [illegible] Mme Vouillon, coin Villeret.
8 nov—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Constable, Première Section, rapport pour Mme E. Kimball et Henry Kimball et Henry Kimball et Henry Barron : dividendement [illegible] payables de la dite raison commerciale.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. Nos 16,095 et 16,096.—Invente du vente (3) vente de fort dentes à moi adressé par l'Hon. E. H. Price, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à mon entrepôt, No 259 rue Poydras, entre la rue St-Charles et Carondelet, le propriétaire ci-après décrit, à savoir :

Une table à slange, 1 trpewriter, 1 Mappe Globe, tables, chaises, pupitres, tableaux, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 déc—5 10 14

Mme Malvina Abbott vs. Mitchell Pesch.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 12,899.—En vertu d'un writ de fort dentes à moi adressé par l'Hon. Chas H. Levillebarron, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le deux jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26nov—2d 7 14 20.

Jos. M. Wilson vs. In New Orleans Base Ball Park Association.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 16,856—En vertu d'un writ de fort dentes à moi adressé par l'Honorable H. E. Price, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, VENDREDI, 6 décembre 1889, à midi, à mon entrepôt, 259 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Deux "water coolers", 4 boîtes à tickets, 1 dragons avec boîte, 1 lot de tickets, 1 autre complet, 1 sac en cuir pour "bats", 1 table, 2 "turn stiles", saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26nov—2d 30—4d6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,052—Division D—A vis est par le présent donné aux ordonnées de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les biens distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Déc—5 10 14 Greffier.

Succession de Francois W. Brouner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,097—Division A.—Attendu que Willis Abeine Brouner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francois W. Brouner, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tout ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 déc—5 10 24

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,616—Division B—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 déc—4 9 13

Succession de Conner Jones.

COUR CIVILE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,623—Division [illegible]—Attendu que Thomas Hopkins a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Conner Jones, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 déc—3 7 12 Greffier.

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,555—Division B—Attendu que Jessie Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de A. A. Schuman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 27,577.—Division B—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. A. Schuman, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
27 nov—27—1 6 déc Greffier.

Succession de Lawrence Hennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,677—Division A—Avis est par le présent donné aux ordonnées de cette succession et à toutes autres personnes qui prétendent y avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les biens distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Déc—5 10 14 Greffier.

Succession de Francois W. Brouner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,097—Division A.—Attendu que Willis Abeine Brouner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francois W. Brouner, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 déc—5 10 24

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,616—Division B—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
4 déc—4 9 13 Greffier.

Succession de Conner Jones.

COUR CIVILE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,623—Division [illegible]—Attendu que Thomas Hopkins a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Conner Jones, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 déc—3 7 12 Greffier.

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,555—Division B—Attendu que Jessie Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de A. A. Schuman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 27,577.—Division B—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. A. Schuman, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
27 nov—27—1 6 déc Greffier.

Succession de Lawrence Hennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,677—Division A—Attendu que Mme Catherine Hennessy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Hennessy, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
26 nov—26 30—4d6 Greffier.

Succession de August Blanco.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,511—Division D—Attendu que Mme Eliane Blanco a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Blanco, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 nov—26 30—3d 5

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL—No 28,070—Division A—Ville de Nouvelle-Orléans, une ordonnance—Sur la requête de Louis Blanc et Mme Eliane Blanco, tutrice de Gaston Blanc, mineur, ordonnant—Qu'un Conseil de famille soit convoqué pour nommer un tuteur à la succession de feu A. Blanco, décédé à la Nouvelle-Orléans ; Considérant que le Conseil de famille a été convoqué et a nommé Louis Blanc, tuteur de Gaston Blanc, mineur, et Louis Blanc, tuteur de Gaston Blanc, mineur, a prêté serment et a accepté la tutelle ; Considérant que le Conseil